



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-02 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 175 053

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026, qui se tiendra à compter de 19 h, à la salle du conseil au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

- Propriété située au 237, chemin de l'Île-du-Grand, correspondant au lot 4 175 053 du cadastre du Québec :

Cette demande de dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

- à permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans la partie de la cour avant directement en façade du bâtiment principal à 8 mètres de la ligne avant et à 1.6 mètres de la ligne de lot latérale; en dérogation à l'article 7.9 du règlement de zonage numéro 2008-262.
- à permettre que le coefficient d'emprise au sol maximum incluant tous les bâtiments soit de 25.71%; en dérogation à la norme de 25% indiqué à l'article 8.3 du règlement de zonage numéro 2008-262.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 13 avril 2026, à 16 h :
 - par la poste au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0;
 - par courriel à : dg@sadlp.ca.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, CE 26 mars 2026.

Francis Baril
Directeur général et greffier-trésorier